Digression sur « hotrodder »
La catégorisation comme instrument de préservation ou de transformation politique du monde social

Michel Barthélémy

Occasional Paper 28
Paris, Institut Marcel Mauss – CEMS
janvier 2015

Digression sur "hotrodder" : la catégorisation comme instrument de préservation ou de transformation politique du monde social (Michel Barthélémy, CEMS-IMM)

Le sujet de cet exposé concerne la question de la distribution asymétrique entre les membres de la société du pouvoir de définition des situations de la vie sociale et donc également celui d'énoncer le problème et de formuler la réponse appropriée. Pour cela je m'inspirerai en particulier des deux cours que Harvey Sacks a consacrés à la catégorie « Hotrodder »[1], dont l'un a été traduit dans l'ouvrage collectif publié par Alain Bovet, Esther Gonzalez-Martinez et Fabienne Malbois[2]. La catégorie en question renvoie à une pratique qui s'est développée aux E-U dans les années trente et qui consistait à modifier le moteur de voitures particulières anciennes et à en alléger la carrosserie pour en améliorer les performances et disputer des courses automobiles en ville. Cette pratique attirait donc l'attention de la police sur les conducteurs de ces véhicules que leurs transformations rendaient aisément reconnaissables. C'est moins de cette pratique-là et de son histoire dont parle Sacks que des conditions d'accès et critères de reconnaissance de l'appartenance à la catégorie des « hotrodders » parmi les conducteurs de ces véhicules. Mais avant d'en venir à l'usage de cette catégorie spécifique, et à sa dimension émancipatrice pour ceux qui l'emploient par rapport à un certain ordre social, Sacks évoque un constat fait par les anthropologues qui concerne l'origine de l'appellation des communautés humaines. Celles-ci sont souvent communément dénommées à partir du nom que leur ont attribué d'autres ethnies, parfois rivales, pour les désigner à l'intention des non-membres et leur est demeuré attaché. Ce nom est exprimé dans une autre langue que celle de l'ethnie ainsi dénommée. Un exemple célèbre est celui du terme « esquimau », couramment employé par les explorateurs pour désigner les peuples de l'Arctique. Ils ont repris une appellation forgée par les ennemis de ces populations, signifiant à peu près « ceux qui mangent la viande crue », les apparentant à des animaux ou des barbares, tandis que les membres de ces populations s'auto-désignent dans leur langue par le terme « Inuit », qui signifie les « êtres humains ». Les exemples sont nombreux de groupes humains dénommés par l'attribution d'une qualification, parfois infamante, énoncée dans une langue étrangère, leur identité publique se trouvant ainsi définie et contrôlée par des tiers qui éventuellement adoptent à leur égard une position d'ascendance ou de supériorité (morale, culturelle…) et qui se trouve par la suite reprise de bonne foi par d'autres.

D'une manière plus large, ces questions se rassemblent dans celle de savoir qui a « naturellement » compétence pour dire qui est qui ? Répondre à cette question, c'est dire qui est le propriétaire de la catégorie. Ce qui donne au descripteur le pouvoir d'évaluer ce que les membres de ladite catégorie font et le sens qu'ont leurs actes de même que leur portée morale au regard d'un type de personne façonné par la catégorie et les prédicats qui lui sont conventionnellement associés, éventuellement dans l'énoncé

[1] « 'Hotrodder' as a Revolutionary Category », *Lectures on Conversation*, vol.1, Fall 1965, pp. 169-174 ; vol.2, Spring 1966, pp. 396-403

[2] Alain Bovet, Esther Gonzalez-Martinez, Fabienne Malbois (eds.), *Langage, activités et ordre social*, Peter Lang, 2014

même de la catégorie (« malade mental », p.e.). C'est bien entendu la question du pouvoir de définition des objets sociaux qui est en jeu ici, à travers l'évocation d'une conduite sociale et l'usage d'un mode d'évaluation de ce qui advient sous les accents d'une réalité reconnaissable par tout membre socialement compétent. Ce qui exclut de la communauté de jugement et de pratiques tous ceux qui ne s'y conforment ou ne la reconnaissent pas sous les traits sous lesquels elle est présentée comme étant incontestablement les siens et selon les méthodes et critères de désignation censément admis par tout un chacun.

Corrélativement, l'émergence de manières d'être et de faire caractérisées de dissonantes au sein d'une situation ou d'une pratique sociale donnée, peuvent justifier d'accorder un intérêt particulier aux pratiques sociales qui sous-tendent les méthodes de membres participant à la réalisation ordonnée de ladite situation. A cet égard, l'élément perturbateur constitue une occasion d'interroger la manière familière dont est structurée la réalité sociale sur les modalités et les effets de laquelle la pratique en question soulève un voile en ne s'y intégrant pas adéquatement et se donne ainsi à voir soit comme une source de désordre à laquelle il convient de remédier ou bien comme un analyseur critique voire une alternative possible dans la manière de la reconnaître et de l'expérimenter dans les situations d'occurrence naturelles de la vie courante. Les deux perspectives peuvent du reste cohabiter simultanément auprès de descripteurs et de publics représentant (ou se formant pour l'occasion) des points de vue et intérêts différenciés sur la question en débat. S'agissant des hotrodders des années 60, évoqués par Sacks, période durant laquelle les *hot rods* participaient de l'expression d'une contre-culture, où il s'agissait de bricoler sa voiture pour accroître ses performances, avec des matériaux de récupération et beaucoup de système D pour organiser des courses et des paris sauvages[3], la question se pose de savoir s'il faut sévir, et c'est alors la police qui est sollicitée pour faire respecter le code de la route à une nouvelle catégorie de jeunes conducteurs soupçonnés de participer à des courses automobiles « sauvages » en pleine ville, de même que la justice pour sanctionner ces infractions, ou s'il s'agit de trouver une solution permettant à ces mêmes conducteurs de se livrer à leurs courses de vitesse de manière sûre sur des pistes adéquates. C'est alors le débat public, les citoyens et les pouvoirs publics qui sont directement concernés et appelés à composer avec des pratiques qui, telles qu'elles se présentent, n'ont pas leur place « naturelle » dans les lieux où elles se réalisent. La solution politique recherchée vise alors autant à encadrer une pratique pouvant comporter des risques, qu'à surmonter les réticences et résistances que son exercice même peut soulever dans une partie du corps social au point d'inciter celle-ci à considérer la sanction légale comme l'unique remède acceptable. Du reste, dès les années 60 aux Etats-Unis des associations voient le jour, qui ont entre autres pour vocation de regrouper la communauté, d'organiser les courses et de les rendre plus sûres dans des espaces adaptés. Des revues spécialisés voient également le jour. On peut dire que s'il incombe conventionnellement aux adultes de prendre soin des plus jeunes, aux parents de s'occuper de leurs enfants, cette organisation du milieu correspondrait alors à l'entrée dans l'âge adulte du

[3] La tradition remonte à une pratique issue des travailleurs pauvres qui lors de la Grande Dépression des années 30 se déplaçaient dans tout le pays à la recherche d'un emploi dans leurs trucks brinquebalants et qu'il leur fallait réparer avec les moyens du bord.

« *hotrodding* » ou à une reprise en main au moins partielle par les membres de la catégorie « adultes » de cette activité un temps emblématique de la contre-culture jeune. Depuis, les pratiques de transformation des véhicules et les modèles concernés ont bien évolué tandis que les puristes qui continuent de fabriquer leurs véhicules eux-mêmes avec des pièces et techniques anciennes ne constituent plus qu'une partie des pratiquants de cette activité devenue un passe-temps d'adulte et un commerce pour certaines entreprises spécialisées dans le *tuning*. La révolution a fait long feu.

Cela n'invalide pas pour autant l'analyse de Sacks effectuée sur la base de passages sélectionnés d'une conversation entre plusieurs jeunes gens pratiquant le *hotrodding*. Sur le plan de l'analyse de la manière méthodique dont les membres s'y prennent pour rendre l'organisation séquentielle et thématique de leur activité concertée observable et descriptible, elle demeure évidemment pertinente. Sur le plan empirique, l'analyse relève peut-être d'un « moment » particulier d'une société et de son histoire, capté au milieu des années 60 tel qu'il surgit dans une conversation informelle entre des adolescents américains. Le thème de la conversation porte sur la manière de se conduire qui convient pour qui se veut loyal et digne d'appartenir à la catégorie. Il s'agit de se rendre reconnaissable sous cette identité et non en qualité d'adolescent auprès des non-membres de la catégorie que sont les autres adolescents conducteurs de voitures de série, les adultes en général et les policiers en particulier. La force distinctive de la catégorie impose ainsi un certain nombre de devoirs à ses membres, y compris si le respect de ceux-ci leur vaut des désagréments, comme un contrôle routier, p.e. Celui-ci est vu par les membres comme une forme de reconnaissance sociale de leur statut distinctif de « rebelles » - ou encore de membres d'une contre-culture - par les tiers et notamment par les forces de l'ordre qui contrôleront un « hotrodder » parce qu'il est un *hotrodder* au volant d'un *hot rod* et non pas un adolescent comme un autre conduisant une voiture ordinaire. La différence entre les deux catégories est que si tout ce qui concerne la catégorie adolescent est placé sous la férule des adultes, y compris, précise Sacks, ce qui a trait aux conditions requises de leur émancipation, en revanche, ces derniers n'ont aucune prise sur ce qui caractérise l'appartenance à la communauté des hotrodders, qui est une catégorie de collectivité auto-administrée quant à ses critères d'appartenance, ses règles de fonctionnement, sa culture, ses pratiques, les compétences techniques de ses membres, l'aptitude exclusive qui est reconnue aux membres de la communauté de pouvoir évaluer la qualité du travail réalisé sur leurs véhicules par leurs pairs, etc. Ce sont ces aspects de la catégorie qui assurent à ses membres collectivement l'indépendance de leur style de vie et de la définition de leur identité sociale par rapport aux non-membres et particulièrement à ceux qui ont le pouvoir de savoir qui ils sont et de quelle manière il convient qu'ils se conduisent dès lors qu'ils sont placés sous la juridiction de la catégorie adolescent. Ce qui vaut pour la paire adulte/adolescent, vaut également, précise Sacks, dans l'Amérique des années soixante, pour la paire raciale Blanc/Noir. Les membres de la première déterminent les traits constitutifs de ceux de la seconde. Là encore la discrimination qui accompagnait cette situation a donné lieu à une longue lutte pour l'émancipation de la seconde catégorie par rapport à la première et a été conduite à travers une revendication de l'égalité des droits et de dignité reconnus aux habitants du pays, quelles que soient leurs origines ou la couleur de leur peau en vertu de leur commune humanité.

La catégorisation en situation de conflictualité : décrédibiliser l'adversaire

Qu'en est-il maintenant des situations dont la conflictualité se manifeste autour de la divergence entre les comptes rendus qu'elles occasionnent quant à leur portée et signification ?

Faire fi du point de vue du témoin oculaire : professionnel vs. profane

Dans diverses situations polémiques, caractérisées par la confrontation entre des points de vue divergents sur le bien-fondé d'une action, de ce qui l'inspire ou encore de son résultat constaté ou projeté, on a affaire à la question centrale de l'évaluation de la manière dont est représentée la catégorie concernée dans l'action située qui fait problème. A titre d'exemple, aussi longtemps que l'action des pouvoirs publics est présentée comme satisfaisant les règles de procédure démocratique et rencontrant les intérêts et préoccupations générales des citoyens ordinaires, c'est à dire ceux qui ne se positionnent pas sur le projet à partir d'options partisanes, assimilables à autant d'intérêts particuliers, nourrissant des points de vue divergents de ceux qui inspirent les pouvoirs publics, ces derniers étant censés être animés par la quête de l'intérêt général, l'action politique conduite par les autorités et l'approbation supposée d'un large public constituent les deux faces d'une même pièce. Elle peut alors être vue comme la manière dont se présente la réalité sociale, malgré qu'on en ait, et donne à voir la critique (du bien-fondé de l'action projetée ou accomplie) comme la réponse non préférée à la question soulevée. La dénonciation de la politisation supposée de la posture des opposants, présentés sous une catégorisation *ad hoc* évocatrice de leurs traits caractéristiques disjonctifs (ex : extrémistes, activistes, radicaux, hippies, casseurs…), est ce qui contribue à marginaliser la position critique dans le compte rendu qui est fait de la situation, en la donnant à voir comme non représentative, voire tout à fait inacceptable, sous-entendu pour tous ceux qui partagent les mêmes valeurs qui se trouvent au fondement du vivre ensemble de la société en question[4].

---

[4] Le président de la région pays de la Loire pose le problème en ces termes : « à travers le symbole de Notre-Dame-des-Landes, c'est un autre modèle de société que l'on veut nous imposer. Je n'accepte pas que des hommes et des femmes politiques, par ailleurs impliqués dans la gestion quotidienne de nos collectivités locales, cautionnent l'idée que dans le bocage de Loire-Atlantique naisse un nouveau modèle de société symbolisé par des cabanes dans les bois et des potagers autogérés.
Je dénonce avec force l'imposture intellectuelle selon laquelle ce projet est incompatible avec un développement raisonnable de notre territoire. Aujourd'hui, l'aéroport ici ; demain, des projets d'infrastructures ferroviaires, routières ou d'autres équipements publics ailleurs. C'est un choix de société qui se pose ». («Oui, cet aéroport désenclavera nos régions l », *Le Monde*, page Débats, 07/12/12).
Dans ce passage on a affaire à une maximisation de la distance entre les deux modèles de société présumés. Celui prêté aux opposants, qui se fonde sur un aspect matériel observable sur le site de NDDL – « des cabanes dans les bois et des potagers autogérés » que ses promoteurs (« on ») seraient censés vouloir « imposer » au reste de la région et par extension à la société (« nous »), s'oppose à celui qui a la préférence de l'auteur du texte et censément de la majorité de la population, explicitement régionale du fait de ses fonctions, mais aussi nationale (il est en effet question d'un « modèle de société »). Le modèle que défend l'auteur se présente sous les traits d'un « développement raisonnable de notre territoire ». Le caractère raisonnable de celui-ci est attaché à sa sensibilité au contexte, à son indexicalité : « Aujourd'hui, l'aéroport ici ; demain, des projets d'infrastructures ferroviaires, routières ou d'autres équipements publics ailleurs ». Un florilège de déictiques spatiaux et temporels : « aujourd'hui » ; « ici », « demain » ; « ailleurs », en constituent les marqueurs. Par opposition, le contre-modèle apparaît comme régressif, non

Il existe de multiples manières de décrédibiliser un point de vue ou une action qui ne va pas dans le sens attendu. Elles sont régulièrement l'objet d'études sociologiques et ethnométhodologiques notamment[5]. Considérons cette manière de décrédibiliser la critique qui consiste à renvoyer une description embarrassante au mode d'usage inapproprié des sources et à la formulation de son contenu par le témoin qui serait le fruit de la méconnaissance par ce dernier des détails précis de la procédure dont il rend compte alors de manière insuffisamment informée voire erronée sur des points cruciaux, ou encore qu'il ne voit tout simplement pas à l'œuvre dans la situation rapportée en dépit du fait qu'elle organiserait son intelligibilité pratique. Prenons un cas étudié par Dorothy Smith[6], qui porte sur le compte rendu indigné produit par un témoin sous la forme d'un texte paru dans un journal, d'une intervention policière à Berkeley, en Californie, en 1968, et qui reçoit la réponse du maire de la ville contredisant les conclusions du témoin. Dans ce cas, la critique du témoin prend pour cible une action de la police en tant qu'elle contrevient, selon lui, au principe de non implication émotionnelle ni personnelle des policiers dans leur activité, qui conditionne la reconnaissance de sa légitimité. Le récit du témoin souligne que les affects de certains agents permettent d'expliquer la façon particulièrement brutale et apparemment inappropriée dont ils ont pu agir à l'encontre des personnes contrôlées ou/et interpellées. De son côté, le compte rendu officiel n'aura de cesse de restaurer le caractère impersonnel, objectif, professionnel, i.e. proportionné à la situation, de l'action décriée en la replaçant systématiquement dans son cadre institutionnel approprié, faisant de cette intervention une action règlementaire standard, dont le mode de réalisation est indépendant de qui la réalise. Ce qui en soi supprime toute pertinence à une description dont la force de conviction initiale et la faiblesse foncière, après la réponse du maire, reposent sur le large recours aux affects et penchants personnels à la violence des policiers censément exprimés à travers leur attitude.

---

dépendant du contexte. Il est en effet affirmé plus haut : « *Le refus du dialogue n'est pas nécessairement du côté que l'on croit. Car à travers le symbole de Notre-Dame-des-Landes, c'est un autre modèle de société que l'on veut nous imposer.* ». La rigidité du modèle adverse, son caractère passéiste – les cabanes en bois de quelques-uns opposées aux infrastructures destinées au plus grand nombre - sont des traits qui explicitent la dimension idéologique qui lui est prêté. Et le fait qu'il soit le projet d'un « on » marginal opposé à un « nous » regroupé autour d'un modèle de société majoritairement apprécié. Ces passages du texte contribuent à identifier les opposants à ces traits : « cabanes en bois et potagers autogérés », comme autant de propriétés objectivantes soulignant la marginalité de leur mode de vie. Ce qui les distingue de la majorité « raisonnable » de la population. Là encore, des tiers s'efforcent de définir l'identité d'un groupe social auquel ils n'appartiennent pas sous des traits qu'ils leur imputent et qui sont peu valorisants dans ce contexte et la perspective sous laquelle ils sont utilisés. Ces propriétés sont détachables du texte pour s'appliquer au référent. En même temps, ce processus d'objectivation est la première phase d'une réception non problématique, d'une adhésion à ce qui est énoncé, ou bien, dans la mesure où il apparaît que le texte ne livre aucun élément de la stratégie des occupants, la voie est ouverte à une possible mise en question de la pertinence de la désignation au regard du projet politique dont l'action des militants sur le site est la manifestation. Mais elle l'est en-dehors du texte, dont l'orientation argumentative et les silences ou omissions qui s'ensuivent sur tel aspect de la situation en font le contributeur involontaire, et une fois le scepticisme du lecteur éveillé, appellent une enquête supplémentaire.

[5] On citera l'étude « pré-ethnométhodologique » que Harold Garfinkel a consacrée à ce thème : « Conditions of Successful Degradation Ceremonies », *American Journal of Sociology*, Vol. 61, No. 5 (Mar., 1956), pp. 420-424

[6] D. Smith, "The active text: A textual Analysis of the Social of Public Textual Discourse", in *Texts, Facts and Femininity*, Routledge, 1990, pp. 120-58.

Cette façon particulière de restaurer le caractère régulier d'une conduite sociale controversée en relation à une situation dépeinte de sorte à donner à voir cette intervention, dans la description officielle qui en est faite, comme étant dans l'ordre des choses, sur la base de normes, règlementations, procédures d'engagement formelles, régulant l'action des forces de l'ordre. Ce faisant, elle projette des éléments attachés à la compréhension de la situation mais non observables dans le déroulement de celle-ci, dans la mesure où, selon le cas, ils la précèdent (une personne interpellée déjà connue des services de police pour d'autres infractions commises antérieurement) ou lui succèdent (la condamnation ultérieure par un tribunal de la personne interpellée sur la base des chefs d'inculpation qui lui ont été notifiés par la police au moment de son arrestation), qui font appel à des documents dont les instances à l'origine de la réalisation et la circulation leur confèrent un statut officiel. Ce processus renvoie aux « réalités documentaires », selon le terme de Dorothy Smith[7], qui sont l'expression de la réalité sociale telle qu'elle est interprétée et formulée par une institution donnée de sorte qu'elle soit gérable par elle et qu'elle reflète son activité. Toute cette activité et la connaissance, la circulation des ressources documentaires sur lesquelles elle s'appuie, contribuent à écarter comme tout naturellement le témoin oculaire de la production d'un discours de vérité dont la formulation est alors l'apanage des seules autorités compétentes (police et maire) et concerne un état de choses qui est censé se présenter de la même manière à tous (police, pouvoirs publics locaux, justice, citoyens). Ceci est le cas en dépit des divergences de vue manifestes signalées et de ce qui les fonde dès lors qu'elles peuvent être réduites de manière convaincante à l'expression d'un point de vue isolé. Le contenu et l'orientation du récit du témoin perçu à travers celui du maire le donne à voir comme la conséquence de son information défectueuse voire de son ignorance d'un certain nombre d'éléments essentiels à l'intelligibilité de la manière dont les événements se sont « réellement » déroulés. Pour ce faire, le statut de citoyen que revendique le témoin comme argument justifiant son indignation et sa lettre ouverte au maire, au motif des droits et devoirs que la police a en matière de protection des personnes, est transformé par l'insertion des catégories police/citoyen en un cas d'appartenance à la collection K (K pour *knowledge*) qui comprend les catégories professionnel/profane[8]. En l'occurrence, à partir d'une relecture critique de son texte, le citoyen se trouve constitué en profane en matière des procédures organisant et encadrant strictement le travail des forces de l'ordre. La réponse du maire s'est efforcée de démontrer la présence de ce cadre formel à l'œuvre là où le témoin ne voyait que violences policières gratuites. Il ne s'agit pas pour Smith de prendre cette conclusion pour un constat factuel, mais bien de rendre compte du travail que réalise le compte rendu dans sa manière de sélectionner et d'agencer les éléments qui le composent et « vont ensemble » au sein d'une même « réalité documentaire », qui concerne plus généralement des réalités médiatisées par des textes et qui ne sont pas directement accessibles à l'expérience individuelle. Ce qui permet entre autres, de déposséder un membre de la société de la compétence sociale ordinaire en ce qui concerne les structures sociales qui est supposée être la sienne et que les membres exigent les uns des autres comme savoir social permettant aux membres authentiques de reconnaître

[7] D. Smith, "The social construction of documentary reality", *Sociological Inquiry*, 1974, 44(4): 257-268.
[8] Pour plus de détails sur la collection K, voir Sacks, 1967, « The search for help: No one to turn to », in Schneidman E. (Ed.), *Essays in self-destruction*, New-York, Science House : 203-223

les situations pour ce qu'elles sont. La collection K suspend cet allant de soi adossé à une exigence morale en postulant une distribution asymétrique du savoir social au profit de la catégorie « professionnel » de la paire.

Ceci nous amène à faire une remarque sur la clôture de l'analyse de Smith elle-même. En effet, dans l'étude présentée, aucun « troisième tour » n'est évoqué après le témoignage du passant et la réponse du maire. Il semble que tout s'arrête une fois les deux parties de la paire contrastive apparence/réalité remplies par la relation discursive appropriée à chacune d'elles, la seconde ayant, outre l'objectif de rendre compte d'un phénomène, celui de le faire en invalidant le compte rendu précédent auquel elle se donne clairement à voir comme un correctif. Ceci contribue à discréditer le témoignage du passant, lequel pourtant s'appuyait sur un point important, autour duquel il s'organisait. Ce point était la non-conformité supposée dans ce cas particulier de l'action de certains policiers au regard de ce que tout le monde sait typiquement et est en droit d'attendre de la part des forces de l'ordre en matière de proportionnalité de l'engagement de la violence dite légitime en relation avec les risques présents et appréciables dans la situation qui a justifié leur intervention. La restauration de la possibilité d'une description professionnelle de l'action de la police qui s'appuie exclusivement sur les procédures règlementaires que ses agents se doivent d'appliquer et de la connaissance qu'ils peuvent avoir des éléments de la situation, soit sur le savoir organisationnel de cette institution et de ses agents, est incompatible avec le maintien de la pertinence du point de vue critique du témoin. L'un d'eux doit forcément avoir raison et l'autre tort au sens où leurs descriptions respectives et divergentes portent sur une seule et même situation[9]. Or, comme le précise Smith, le recours aux procédures pour décrire une action après-coup, est une façon de faire coïncider ce qui s'est déroulé sur le terrain avec une version des faits autorisée, à l'aide d'éléments formels, qui relève de ces réalités documentaires dont la production et l'utilisation à bon escient sont l'apanage des autorités. Toutefois, comme l'auteur l'indique, ce récit officiel n'est pas la description littérale de ce qui s'est produit. Elle est une action qui s'efforce d'apporter un point d'arrêt au début de polémique créée par la lettre ouverte du témoin.

Cette perspective de description à vocation excluante de l'une des parties à contribuer à la définition commune de la situation, comme une condition même de la validité et autorité de son récit, se retrouve dans le cas également traité par D. Smith au sujet du témoignage portant sur une jeune étudiante présumée progressivement atteinte de troubles du comportement[10]. Ici c'est la compétence et l'exigence mutuelle des participants à une situation ordinaire de la vie sociale de reconnaître d'emblée celle-ci pour ce qu'elle est, qui est à la source de l'évaluation de la compétence sociale manifestée par un membre à agir de manière appropriée et sans intervention extérieure dans les circonstances variées de la vie courante. De la manière dont chacun se conforme à cette attente, il en découle sa reconnaissance ou pas en qualité de membre authentique de la communauté d'appartenance, selon que ses actes seront jugés cohérents, intelligibles ou pas dans ses interactions avec le milieu ambiant. Ici le critère majeur de

[9] Sur l'analyse ethnométhodologique de situations de ce type, voir Melvin Pollner, *Mundane Reason*, Cambridge: Cambridge University Press, 1987

[10] D. Smith, chap 2, "K is mentally-ill: The anatomy of a factual account", *Texts, Facts and Femininity*, Routledge, 1990, pp 12-51

discrimination tient dans la capacité des participants à une situation d'interagir de manière coordonnée, non problématique les uns avec les autres et à tenir des propos intelligibles sous la perspective de la réciprocité des perspectives et de l'interchangeabilité des points de vue[11] (ce que voit et fait l'un est ce que verrait et ferait toute autre personne placée dans la même situation). La validité praxéologique des inférences faites par les participants de la manière dont leurs actions sont comprises et dont ils comprennent celles des autres est fournie par la capacité des protagonistes en relation à enchaîner naturellement sur l'activité des autres dans la poursuite d'une activité commune. Ce présupposé de compétence partagée et de congruence des systèmes de pertinence[12] qui sert de critère dans les situations de la vie courante pour distinguer le normal et l'anormal, l'acceptable et ce qui ne l'est pas, etc., est actualisé dans ce travail. Celui-ci consiste pour une étudiante en sociologie à rapporter le témoignage d'une étudiante, Angela, présentée comme l'amie d'une autre étudiante « K » dont Angela a pu constater la dégradation progressive de sa conduite sociale et de son raisonnement au fil du temps. Elle fait part à A de ses constats et de sa conviction sous la forme d'une série de scènes dont elle a été le témoin impliquant son amie K et dans lesquelles cette dernière manifeste une conduite bizarre, inadéquate, avec les personnes ou les objets et activités du quotidien avec lesquels elle apparaît en déphasage. Ce qui justifie la catégorisation de personne mentalement perturbée qui lui est reconnue et appliquée par son réseau d'amies proches et de connaissances. Elle a par ailleurs été suivie par un psychiatre et les relations amicales de ses parents sont au courant de la situation.

L'étude de Smith repose sur deux modes de réception opposés du récit de K perdant progressivement le contrôle de son comportement. Une première lecture confiante, et qui découle justement du dispositif de l'exercice demandé à l'étudiante : recueillir le récit d'un témoin de la situation d'une personne peu à peu atteinte de troubles mentaux et du comportement, dans le cadre d'un cours de sociologie consacré à la manière dont la maladie mentale est perçue dans l'attitude naturelle de la pensée courante. Ce récit donne lieu à un examen ultérieur, effectué par Smith seule, qui est une lecture suspicieuse cette fois-ci du récit d'Angela, l'amie de K, à la recherche d'indices à propos de la manière dont ledit récit sécurise sa version contre toute description alternative sérieuse. Elle pointe divers éléments allant dans ce sens, comme p.e. le fait qu'à aucun moment la version de K de l'incident rapporté n'est recherchée ni mentionnée dans le récit de l'un ou l'autre de ses comportements étranges ou déplacés en société, qui pourrait éventuellement dissiper l'impression de confusion que sa conduite a pu donner. Smith souligne à ce sujet que cette absence n'est pas apparue immédiatement comme constituant un manque dans le récit sur lequel il convenait de s'interroger. Ce qu'elle justifie par le fait qu'il est rare de s'enquérir auprès d'une personne supposée atteinte de troubles mentaux des raisons pour lesquelles elle a agi comme elle l'a fait dans une situation donnée. Cela fait partie de la nature du trouble qui affecte une personne, c'est à dire en fait, dit Smith, de la grammaire d'usage du concept de trouble mental, que de ne pas lui permettre d'énoncer un jugement sensé sur ses propres actes, ou du moins de ne

[11] Alfred Schütz, « Sens commun et interprétation scientifique de l'action humaine », in *Le chercheur et le quotidien*, Méridiens Klincksieck, 1987 : 7-63
[12] Schütz, art.cit.

pas attendre d'elle qu'elle soit en mesure de le faire. Cela permet de décrire l'ensemble de ses actes en contexte transparent, c'est à dire du point de vue de la connaissance ordinaire des structures sociales qui est celle mobilisée par le témoin Angela pour rapporter les faits et gestes de K et non en contexte opaque, qui concerne la connaissance qu'a l'acteur de son action au moment où il agit et qui est ici tacitement écartée car considérée comme inopérante, par définition[13]. Mais justement, dans un second temps, Smith réexamine le récit à la recherche des éléments qui dans sa construction même peuvent être considérés comme porteur des instructions adressées au destinataire qui peuvent servir à justifier les conclusions qui semblent alors devoir s'imposer à tout un chacun. Ce déplacement de l'attention, du contenu du récit racontant l'entrée progressive d'une jeune femme dans le trouble mental, vers la recherche des méthodes de sa composition, par l'actualisation desquelles le récit parvient à son but, autorise de considérer cette étude comme une analyse de l'idéologie incorporée dans le raisonnement pratique et de décrire ainsi un mode hégémonique d'organisation du réel. Ces méthodes ne sont pas exclusives à la situation qu'elles mettent en forme et en sens, mais sont susceptibles de se retrouver à l'œuvre dans toutes sortes de situations dans lesquelles une version des événements relatés doit passer pour la bonne présentation des faits et exclure les prétentions d'autres versions possibles à se voir reconnaître ce statut de récit véridique ou à prendre part à sa réalisation. En ce sens, elles ont leur place dans l'examen des modalités de production et reconnaissance des énoncés divergents et concurrents, en particulier ceux présentant un caractère politique et plus largement conflictuel.

Un exemple livré par Smith dans l'analyse seconde du récit au sujet de K, est celui de la mise au jour de l'emploi d'une « structure contrastive » dans le récit de scènes mettant en évidence la conduite inadaptée de K par comparaison, systématiquement défavorable à la première, avec celle de la personne rapportant la scène dont le comportement est présenté comme conforme à une norme, reconnaissable et censément reproductible par toute personne socialement compétente. Le fait que la conduite de K puisse être inadaptée à la situation découle de l'usage même du concept de « trouble mental » qui est à la fois en amont du récit à faire, dans et, en aval de celui-ci, dans l'instruction qu'il prodigue aux destinataires du récit sur la façon même d'entendre et de reconnaître la scène rapportée, à partir de la sélection et de l'agencement d'événements isolés sous le format d'une série de faits illustrant de manière convaincante le comportement d'une personne atteinte de trouble mental. C'est l'entreprise de dévoilement de tout cet appareil (concept, normes, méthodes, instructions, critères d'évaluation) incorporé dans le récit et qui assure la descriptibilité familière de son phénomène qui donne à l'étude de Smith un caractère critique. Lequel va même jusqu'à mettre en doute la pertinence allant de soi de la définition établie du concept de maladie mentale pour y voir essentiellement un instrument permettant de produire une réalité sociale au format compatible et adapté au traitement qu'en font les institutions spécialisées ; un traitement qui à la fois s'appuie, anticipe et coproduit l'intelligibilité et l'acceptabilité normative et morale de

[13] Sur ces notions de contextes opaques et transparents, voir Paul Jalbert, « Structures of the 'Unsaid' », *Theory, Culture & Society*, Vol. 11 (1994), 127-160

l'action et de sa description dans le discours et les pratiques sociales ordinaires. Articulation qui n'est pas donnée d'avance mais est avant tout un phénomène de membres et un accomplissement pratique, validé ou non par la réception qui est faite de la description dans la sphère publique ou l'espace social pour lequel elle est produite. Dans cette étude, le concept de maladie mentale sert de viatique à la présentation du comportement de K et à la compréhension tacite de son caractère troublé, avant de voir son pouvoir interprétatif reconsidéré et le portrait de la situation de K imputé peut-être davantage au schème conceptuel employé, à son usage socialement organisé, et aux arrière-pensées prêtées de façon hypothétique par Smith aux descripteurs/prescripteurs de cette vision des choses devenue dès lors suspecte, qu'à la conduite effective de K. C'est du reste le choix que fait Smith de ne pas se prononcer sur la réalité de la maladie de K pour mieux se concentrer sur l'analyse de l'organisation du récit qui en rend compte [14]. Cette posture rappelle celle de l'indifférence ethnométhodologique, à ceci près que la voie que l'auteur s'efforce de suivre tend à saper la version présentée par Angela et rapportée par l'étudiante et s'apparente à une prise de position sur le récit qui se traduit par l'élaboration d'un récit concurrent.

Quoi qu'il en soit, la complétude et la sincérité de la description initiale sont alors contestées par une analyse seconde qui présente K comme une victime d'une tentative d'exclusion de son groupe d'amies du fait de ses manières de se conduire – interprétées par elles sur le mode du trouble mental. Voire, l'analyse de K peut imputer la conduite de K à une réaction de sa part à l'entreprise de mise à l'écart dont elle souffrirait de la part de son « amie » Angela. En tout cas, l'article nous fait assister à une tentative de renversement de la perception de la situation sous ses deux modalités successives et opposées : K est atteinte de trouble mental vs. K est victime d'une cabale. Non sans laisser planer un doute sur la capacité de cette analyse à réaliser véritablement ce basculement une fois pour toutes[15]. C'est plutôt d'un effet gestalt qu'il s'agit, et qui nous

[14] « En analysant le compte rendu et l'organisation de ses liens avec les événements effectifs qu'il prétend représenter, nous ne nous intéresserons pas à la réalité de ces événements. Que K soit véritablement atteinte d'une pathologie mentale ou pas est sans intérêt pour l'analyse ». (art.cit, p.17)

[15] En effet, cet exercice auquel se livre Smith laisse à son tour sans réponse les aspects du parcours médical de K qui ont directement trait à la reconnaissance par les membres (famille, entourage, personnel médical) de l'effectivité du problème qu'elle endure. La relecture à laquelle se livre Smith prétend elle-même avoir des effets sur la perception de la réalité sociale, en tant qu'elle ouvre une piste d'enquête possible qui est celle qui pourrait mettre son hypothèse alternative à l'épreuve. Avec pour effet que si elle était avérée, les membres ne pourraient qu'apparaître rétrospectivement comme ayant « joué » avec la catégorie « trouble mental » et les possibilités de manipulation des situations et circonstances de la vie sociale pour imposer une version des faits que certains d'entre eux au moins ne pouvaient pas ne pas savoir qu'elle était erronée dans la mesure où elle était élaborée à des fins de mise à l'écart de K et de tromperie de tout son entourage et des professionnels de santé mentale appelés à connaître sa situation. N'est-on pas là dans les « readabilities » de Paul Jalbert (*Media Studies: Ethnomethodological Approaches*, University Press of America, 1999) ? Il s'agit d'un néologisme forgé sur la base de la notion ethnométhodologique d' « accountability » - ce qui fait qu'une action sociale est accomplie de sorte à être observable, descriptible et justifiable - pour rendre compte de la manière dont une information peut être comprise et son objet effectif perçu par les destinataires en relation à leur savoir d'arrière-plan, préférences partisanes, croyances, système de valeurs, etc., différents, quitte à diverger avec l'orientation qui est donnée à une information dans un article, à partir du moment où des éléments-clés de celui-ci paraissent absents du compte rendu ou traités de manière incorrecte. Ce que Smith réalise justement lorsqu'elle cherche une alternative à la description hégémonique de la réalité sociale offerte par le récit placé sous l'autorité du schème conceptuel « maladie mentale ». Ce qui pourrait donner lieu à une thèse « complotiste » si la perspective n'était pas étayée analytiquement, vaut en l'espèce davantage comme un

intéresse exclusivement ici, à la manière de la figure du canard-lapin où la vision de l'une des deux figures est exclusive de l'autre, chacune disparaissant dès que l'autre est invoquée.

Là où je voulais en venir en évoquant le travail de Sacks au sujet de la catégorie « hotrodder » et celui de Smith concernant l'usage de la catégorie « trouble mental », ou la manière dont le récit d'un témoin oculaire est invalidé par celui des autorités, c'est à l'analyse de pratiques sociales relatives à l'examen, d'un côté, de l'accomplissement pratique de la persistance/stabilité/reproductibilité et, de l'autre, du processus de changement advenant dans le champ social et politique. Sacks, à travers « hotrodder », s'intéresse, comme nous l'avons rappelé, au travail qu'une partie de la population accomplit afin de ne pas demeurer tributaire d'une identité catégorielle, sous la forme d'une catégorie d'âge qui est imposée à ses membres et administrée par les membres d'une autre catégorie, relevant du dispositif âge de la vie, la catégorie adulte supposée être en situation de responsabilité sur la précédente et exercer une domination sur la définition des traits constitutifs de la catégorie d'âge inférieure[16]. Smith, de son côté, avec ses deux lectures opposées de l'usage situé qui est fait de la catégorie « trouble mental », nous sensibilise tout d'abord à la manière dont, dans nos actions et raisonnements de la vie courante nous contribuons à donner localement forme sensible à des termes de notre culture en les appliquant de manière ingénieuse aux situations contingentes auxquelles nous sommes confrontés, pour nous orienter au sein de celles-ci. Nous procédons de la sorte sans prêter attention à la manière dont nous nous y prenons ni aux ressources que nous mobilisons, la fameuse connaissance ordinaire des structures sociales, pour aboutir à un tel résultat, qui fait que l'objectivité pratiquement accomplie des faits sociaux n'est pas un phénomène digne d'intérêt pour les membres

---

exercice visant plus simplement à rendre compte et à prendre conscience dans le détail du caractère construit des « faits » sociaux qui sont pour Smith le fruit d'un recueil, suivi d'une sélection et d'un agencement d' « événements » ayant des origines temporelles et spatiales variées sous l'autorité d'un concept et des procédures d' « accountability » de celui-ci au regard de la situation ordonnée qui résulte du compte rendu qui en est réalisé. En ce sens, l'analyse de Smith présente une dimension politique pratique. Simplement, l'équivoque de son texte sur la possibilité pour le concept de trouble mental de renvoyer à l'expérience publique d'un phénomène qui appelle une prise en charge socialement organisée affecte l'usage même du concept de « politique » si l'on entend par là la manière et les moyens par lesquels un groupe humain se dote d'une ligne d'action et de conduite ainsi que d'une organisation appropriée pour appréhender un problème qui se pose à lui, dont il assume la responsabilité du traitement qu'il lui octroie. La critique que Edward Cuff (in *Problems of versions in everyday situations*, chapitre III, University Press of America, 1993) fait de l'article de Smith, porte sur la confusion entre récit « moralement adéquat », qui est la logique de sens commun mobilisée par les interlocuteurs dans la vie courante pour produire et reconnaître un récit pour adéquat avec ce dont il traite, et récit « factuellement objectif », qui est un récit produit avec la perspective de doute heuristique, les outils et exigences de rationalité propres à la démarche d'un analyste. Si *"La réalité, c'est ce qui refuse de disparaître quand on cesse d'y croire"* (Philip K. Dick), tenir compte de l'existence indépendante de phénomènes dont la reconnaissance se manifeste dans le langage mais n'est pas générée par lui, évite l'écueil du nominalisme et est une condition pour l'action publique et politique au sens large de même qu'elle conditionne l'exercice même de l'enquête sociologique. Que l'on songe aux effets concrets de la fermeture des hôpitaux psychiatriques en Italie sur le traitement des patients, ou en France de la raréfaction des lits en psychiatrie, avec la conséquence que l'on trouve de plus en plus de personnes atteintes de troubles mentaux à la rue, vivant en SDF, ou dans les prisons, faute d'endroits adaptés pour les accueillir et les soigner. (Merci à Cédric Terzi pour avoir soulevé le point que toutes les catégories ne sont pas aussi malléables et transformables les unes que les autres).

[16] « Inférieure » s'entend ici au sens où les catégories de ce dispositif occupent des positions ordonnées les unes par rapport aux autres : enfant, adolescent, adulte.

engagés dans la conduite de leurs activités courantes, mais un simple donné extérieur sur l'existence duquel ils tablent implicitement pour la réalisation de leurs projets et tâches au quotidien. Dans un second temps, Smith transforme en objet d'enquête de plein droit la manière dont ce savoir social de sens commun s'accomplit dans la composition méthodique du récit qui en est livré et en fait apparaître les différentes phases et modalités de production et réception ainsi que leurs protagonistes à travers la description de méthodes qui sont exclusivement des méthodes de membres ordinaires de la société[17], le processus de catégorisation de K comme personne atteinte de trouble mental y compris. Le fait que les membres en question ne théorisent pas les méthodes qu'ils utilisent pour produire et reconnaître les « faits » dont ils parlent, ou plutôt en font usage sans avoir besoin de les théoriser de quelque manière que ce soit pour les appliquer de façon appropriée, dans la mesure où elles se confondent avec leurs actes et leurs propos, où elles sont des ressources de leur environnement, des « eccéités »[18], est cela même qui justifie l'investigation sociologique qui en est faite pour les faire sortir du registre tacite et massivement banal auquel elles sont confinées, afin d'en examiner le caractère socialement ordonné. En même temps, en distinguant les événements rapportés, qui sont le substrat du récit, du travail de sélection, d'agencement proprement dit de ces mêmes événements dans un récit cohérent de ce qui s'est « réellement passé », et en partant à la recherche de traces repérables dans le récit lui-même d'éléments non assumés par celui-ci, rejetés à la périphérie, mais à l'aide desquels l'auteur de l'étude esquisse une perspective alternative à celle que structure le récit effectivement présenté, Smith rend compte de la méthode d'examen d'un récit dans son apparence de produit fini en quelque sorte, sous une perspective défendable autre que celle qu'il promeut et même opposée à celle-ci, de sorte que, comme nous l'avons précédemment indiqué, le choix de l'une exclut nécessairement la pertinence simultanée de l'autre. Ce qui veut dire ou bien que la position qui découle de la lecture du récit est telle que confrontée à son alternative, elle ne peut que rejeter cette dernière ou bien, à l'inverse, que la lecture seconde est à même de faire changer la position initiale du récepteur suggérée par la première audition, elle-même conforme à l'exercice : « faire le récit d'une personne qui perd la raison ». Ce changement de perspective est rendu possible par le fait que les événements retenus comme ressources pour la production d'un récit cohérent en relation à une thématique précise, ne sont pas les seuls qui auraient pu être cités, de même qu'il n'y avait pas de fatalité, pour ceux qui l'ont effectivement été, de l'avoir été dans la perspective sous laquelle ils ont pris le sens qui leur a été donné à cette occasion. D'autres interprétations demeurent alors envisageables. Simplement, elles ne vont pas de soi dès lors que celle qui a été présentée l'a été sous les couleurs d'un compte rendu approprié de ce qui s'est « réellement passé ».

Face à cette situation, qui est celle d'une activité incessante des membres par laquelle un ordre social est pratiquement accompli et justifié sous une apparence qui peut paraître

[17] P. 24 de l'ouvrage

[18] « Eccéité » que Harold Garfinkel et Kenneth Liberman présentent comme l'ici-et-maintenant de l'activité, soit tout ce qui est mis en œuvre et contribue à sa réalisation temporellement et localement située. Harold Garfinkel & K. Liberman, "Introduction: The Lebenswelt origins of the sciences", *Human Studies* (2007) 30:3–7

établie et routinisée, à l'aide de méthodes de sens commun, j'évoquerai sommairement deux cas susceptibles de prolonger les enseignements tirés des travaux de Sacks et de Smith sur les pratiques que l'on peut qualifier d'émancipation. Tous deux relèvent du registre de la « recatégorisation » de choses semble-t-il jusque-là partagées et connues en commun à travers la remise en cause des modalités par lesquelles elles sont constituées et reconnues sous ce jour dans le raisonnement et l'action pratique. Ce sont alors des ordres concurrents qui se dressent l'un contre l'autre en prétendant tous deux apporter le diagnostic et le traitement adéquat au problème autour duquel chaque approche est constituée, et leur concurrence, génératrice notamment d'identités catégorielles revendiquées par ou attribuées aux protagonistes et éventuellement rejetées par les intéressés, fait ainsi bouger l'édifice en plaçant à côté de la manière routinisée et inquestionnée de faire et de voir les choses en fonction d'un certain ordre de convenances présumées, un compétiteur qui pose un défi à la première sans que l'on puisse forcément prévoir ce qu'il ressortira au final de cette confrontation. Nous avons vu précédemment comment la catégorie hotrodder a évolué d'un instrument de revendication de droits et d'émancipation de la part d'adolescents à l'égard des adultes et de l'ordre social qu'ils incarnent à leurs yeux, en une pratique de loisirs d'adultes voire en famille organisée autour de voitures largement modifiées par rapport à la version de série[19]. Ces deux cas, puisés dans l'actualité récente, sont ceux des ZAD et du « commun ».

Je précise qu'il ne s'agit pas là d'une étude en bonne et due forme. Pour la première catégorie, j'ai constitué un corpus d'une trentaine d'articles essentiellement issus du journal *Le Monde* et quelques autres de *Libération*. Pour l'examen de la seconde, j'ai consulté deux articles[20] et un ouvrage[21] consacrés au thème du « commun ». L'enjeu est de mettre l'accent sur ce que l'usage de ces catégories peut avoir de semblable avec celui de hotrodder. Il s'agit de pointer une ressemblance de famille fondée sur leur capacité à transformer une vision de choses censée être établie et inspirer les pratiques sociales afférentes et à modifier le type d'action qui paraît appropriée aussi longtemps que celle-ci est considérée relativement à son appariement à la catégorie idoine. Le rôle de la génération de catégories alternatives prend alors tout son sens subversif ou au contraire conservateur vis-à-vis de la manière dont il convient d'envisager les choses dont on parle et que l'on accomplit sous un jour reproductible, standardisé, intelligible, etc. Ce qui nous ramène à une perspective inspirée des paires ethnométhodologiques[22], de Livingston et Garfinkel qui articulent réflexivement la possibilité de reconnaître une activité et son objet à un usage méthodique situé entre une instruction (censée être dépourvue de contexte) et l'action adéquate (qui fournit à l'instruction un contexte d'usage), de sorte que l'instruction, à savoir la chose à faire, puisse être justement

---

[19] qu'il s'agisse de voitures qui circulent dans la rue – les street rods, constituées de pièces neuves et fabriqués par des entreprises spécialisées, auxquels s'opposent les rat rods, véhicules savamment négligés exhibant des parties rouillées -, de voitures qui participent exclusivement à des concours – les show rods – ou encore de véhicules destinés à des courses de vitesse pure – les dragsters.

[20] Hervé Le Crosnier, « Les communs de la connaissance », *Les Possibles*, No. 05, Hiver 2015 https://france.attac.org/nos-publications/les-possibles/numero-5-hiver-2015/dossier-les-biens-communs/article/les-communs-de-la-connaissance

[21] P. Dardot, C. Laval, *Commun, Essai sur la révolution au XXIe siècle*, Paris, La Découverte, 2014.

[22] Harold Garfinkel, *Ethnomethodology's Program. Working Out Durkheim's Aphorism*, Rowman & Littlefield Publishers, Inc., 2002

décrite et rendue reconnaissable dans et à travers les termes et formes même de l'activité qui est accomplie *hic et nunc* pour la réaliser.

Les ZAD et l'enjeu politique stratégique de la catégorisation dans une situation conflictuelle

La catégorie ZAD (Zone à défendre) apparaît dans Le corpus du *Monde* au mois de novembre 2012 en relation avec la mobilisation de citoyens au sujet du projet d'aéroport de Notre Dame des Landes dans la banlieue nantaise. Le projet subversif qu'elle sert est annoncé dans le terme sous lequel cette action se présente en tant que détournement du terme administratif de ZAD (Zone d'aménagement différé). Cette nouvelle acception de l'acronyme ZAD donne lieu à la catégorisation des activistes et militants qui l'ont forgée, sous le terme de « zadistes ». A cet égard, Zad et zadiste deviennent des catégories appliquées à et revendiquées par les occupants illégaux de sites voués à des opérations environnementales controversées. En ce sens, elles les protègent contre l'usage des catégorisations de type disjonctif qui peuvent être énoncées sur les auteurs de ces actions et leurs actions elles-mêmes par leurs adversaires[23], qui peuvent être les porteurs du projet contesté ou ceux qui ont un intérêt particulier à sa réalisation. Les zadistes peuvent même devenir la catégorie principale qui assurera ou contribuera largement à la visibilité publique et médiatique du dossier en cause et des associations de protection de l'environnement implantées sur le terrain qui ont constitué originellement la cause que les zadistes défendent désormais en usant pour ce faire d'une forme de contestation plus radicale sous la forme d'une occupation du terrain. En effet, le lien est logiquement réalisable entre la ZAD, en tant que « Zone à Défendre », et la présence de « Zadistes » en qualité précisément de « défenseurs » de cette même zone. En même temps « zone à défendre » renvoie plus largement à la défense de l'environnement et donc à tous les projets d'aménagement ou d'infrastructures identifiés comme pouvant lui porter atteinte d'une manière jugée déraisonnable par certains et l'on ne s'étonne pas alors que des associations anti-nucléaires notamment puissent soutenir des associations et des collectifs qui s'opposent à un projet d'aéroport[24] et manifester avec eux à l'occasion. Si l'enjeu pour les

[23] Un exemple de ces catégorisations et de l'usage discriminant auquel elles peuvent servir est évoqué dans ce passage : « La stratégie est claire : éviter les incidents graves et continuer de tenter de diviser le front des opposants entre ce que le préfet Christian de Lavernée, appelle « les activistes écoguerriers et anarcho-libertaires» et « l'opposition institutionnelle » (in « La bataille de « Notre-Dame-des-Colères ›› », *Le Monde*, 17/11/12). Il semble que cette catégorisation contrastive classe les opposants en deux groupes sur le critère du respect de la loi. A cet égard, la collection « opposition institutionnelle » est représentée autant par les partis politiques et les élus qui s'opposent au projet que par les associations et les particuliers, notamment agriculteurs en voie d'expropriation, qui inscrivent également leur action dans ce cadre. Cette distinction suggère que les seconds jouent le jeu de la négociation, des recours juridiques et s'inclineront éventuellement devant la décision juridique et politique finale de réaliser le chantier cependant que, de l'avis du préfet, l'action des premiers peut être violente (« écoguerrier »), hors de la légalité et avoir une motivation idéologique peu respectueuse des institutions (« anarcho-libertaire »). L'écart de conceptions de l'action qui convient contre le projet d'aéroport entre les deux groupes est censé pouvoir être le ferment de leur division future sur laquelle les autorités pourraient jouer.

[24] Cf. « La bataille de « Notre-Dame-des-Colères ›› », *Le Monde*, 17/12/12, p.2 : « Les Bretons viennent pester contre le dossier des algues vertes et de l'élevage intensif. Mais il y aura aussi nombre d'ONG, comme la Ligue de protection des oiseaux, Greenpeace, les anti-nucléaires, Droit au logement, Attac et les altermondialistes, sans oublier le « Partit occitan » : « *Gardaretz NDDL !* », proclame-t-il en écho au

hotrodders était de ne pas passer pour des adolescents et donc d'éviter que le savoir des adultes sur les membres de la catégorie adolescent soit également pertinent pour décrire et « gérer » les membres de la catégorie « hotrodder », leurs activités et formes de civilité, il apparaît ici que l'enjeu est d'éviter que des tiers puissent construire des catégories divisant les participants au combat contre le projet d'aéroport en catégories identifiées et introduire des différences entre eux à l'aide des propriétés retenues par les descripteurs (observateurs et adversaires) comme pertinentes et constitutives des traits des communautés qui composent l'ensemble des opposants en triant les bons et les mauvais[25]. Ce qui permet à ces tiers de les administrer à leur manière, de les décrire et les évaluer selon les critères qu'ils présenteront comme objectifs et comme déterminant pour tout un chacun la manière de voir et décrire l'action de ceux qu'ils évoquent et de prendre position vis-à-vis d'elle et de ses auteurs. Ainsi distinguer parmi les opposants entre les « anarcho-libertaires » et « l'opposition institutionnelle », selon les termes d'un préfet, c'est souligner par avance que l'action des uns serait plus socialement acceptable que celle des autres du fait de leurs systèmes de valeurs spécifiques et distincts les uns des autres[26]. Au contraire, pour les membres de ce collectif, il s'agit de s'efforcer de faire valider l'idée que le mouvement de NDDL présente un front uni sous une diversité de modalités d'action engagées par ses participants qui tiendraient plus aux contraintes et opportunités de la situation du moment, ses eccéités, qu'à des stratégies différenciées caractérisant des orientations propres à des groupes distincts. C'est un moyen pour les opposants de se présenter aux tiers et au grand public comme étant unis au-delà de leurs différences éventuelles de méthodes d'action dans leur détermination commune à

«*Gardarem lou Larzac*» des années 1970 ». http://www.lemonde.fr/planete/article/2012/11/16/la-bataille-de-notre-dame-des-coleres_1791767_3244.html

[25] Cette distinction est proposée par le chef de file des socialistes à l'Assemblée nationale : « M. Le Roux a en outre estimé que le "combat débordait" du combat initial : "On voit bien qu'il y a pour un certain nombre de responsables – les anarchistes, les uns et les autres – une volonté de combattre l'Etat, de combattre le gouvernement". "Je dis à chacun de bien prendre la mesure du combat qui est aujourd'hui le combat des opposants", a-t-il poursuivi. » (« A Notre-Dame-des-Landes, la "réoccupation" se poursuit », Le Monde.fr avec AFP | 18.11.2012 http://www.lemonde.fr/politique/article/2012/11/18/a-notre-dame-des-landes-la-reoccupation-se-poursuit_1792436_823448.html)

[26] Voir à ce sujet la tribune de trois militants sur le site de NDDL, « Notre-Dame-des-Landes, une résistance qui ne se laissera pas dicter sa conduite », 13/12/12 http://www.lemonde.fr/idees/article/2012/12/13/notre-dame-des-landes-une-resistance-qui-ne-se-laissera-pas-dicter-sa-conduite_1805511_3232.html#ezDBLQYVMxYEFl5M.99 Ce texte réfute le distinguo fait par des élus et représentants politiques et des articles précédents du Monde (voir « La bataille de « Notre-Dame-des-Colères ››, LM, 17/11/12) entre les manifestants violents et pacifiques du mouvement contre le projet d'aéroport de NDDL. Il fait de celle-ci l'une des ressources à disposition des militants en fonction de la situation à laquelle ils sont confrontés. Il indique que des formes de résistance pacifiques comme plus offensives peuvent coexister simultanément. La cohérence de ces réponses est donnée par l'objectif qui est commun à tous ces acteurs, qui consiste, d'une part, à rendre la transformation de cette zone en aéroport coûteuse pour ses promoteurs politiques et économiques et à les dissuader de mettre leur projet à exécution, de l'autre à permettre aux personnes qui s'y sont implantées illégalement et ont commencé à en exploiter les terres, de continuer à y vivre et à y développer des projets alternatifs. C'est le projet de faire obstacle à la construction de l'aéroport qui assure la cohésion de toutes les composantes du collectif indépendamment des moyens d'agir variés qui sont librement choisis par les uns et les autres. Ce texte est une formulation de l'un des sens possibles du mouvement ZAD. «Ce que nous vivons sur le terrain, ce n'est pas une nécessité de s'affirmer comme violent ou non-violent, mais une volonté de dépasser ces catégories idéologiques et séparations neutralisantes. Nous sommes un peu trop complexes pour rentrer dans les caricatures du pouvoir : "*ultras*", *"gentil écolos"*, "*opposants historiques"*, "*jeunes zadistes"*... », écrivent-ils.

faire échec au projet qu'ils contestent. Cette quête d'une union qui soit manifeste semble être plus particulièrement un objet d'attention pour les « zadistes », qui sont par définition étrangers aux lieux qu'ils investissent et dont ce caractère seul permet à certains observateurs, qui ne leur sont pas favorables, de leur imputer des intentions de recourir à des actions violentes[27]. La vision des agriculteurs locaux à leur égard est différente[28]. Même si la crainte des violences de la part de certains groupes qualifiés d' « extérieurs »[29], serait partagée par eux[30]. En interne, cette union semble être assurée

---

[27] A ce sujet : « « Il y a des opposants locaux, institutionnels, note un proche du premier ministre. Mais la manifestation attire un certain nombre d'opposants qui ne viennent pas de la région, manifestement avec des intentions peu pacifiques. » » (« « L'Ayraultport ›› ou l'encombrant dossier du premier ministre », 171112 (accès payant)).

[28] « Les paysans ne sont pas les seuls dans ce combat. Une grosse centaine de « squatteurs ›› les ont rejoints ces dernières années. Ils viennent de toute la France, parfois d'autres pays. Tous jeunes, pourfendeurs du «système››, venus vivre autre chose et participer. Ils occupent des maisons abandonnées, vivent de la vente des légumes qu'ils cultivent, des œufs de leurs poules. Certains sont diplômés en informatique, en géologie, en histoire. Ils ont accumulé les contrats précaires, se sont dégoûtés, ont rompu les amarres.
«Ce sont des indignés, je les comprends ››, dit d'eux Michel Tatin. Les deux groupes entretiennent des relations amicales. Pas question d'abandonner le terrain aux « flics ››. A chaque fois que la gendarmerie, très présente sur la zone, effectue des perquisitions chez les squatteurs, les paysans, prévenus par courriels ou SMS, se précipitent, en voiture ou en tracteur, pour faire acte de présence, mettre en scène la cohésion du groupe, à toute heure du jour et de la nuit. » (« Avec les « enragés ›› de Notre-Dame-des-Landes », Le Monde, 25/10/11 http://www.lemonde.fr/societe/article/2011/10/25/avec-les-enrages-de-notre-dame-des-landes_1722242_3224.html).

[29] Pour d'autres témoins, cette qualification d'« extériorité » des participants à des actions violentes, - notamment au sens que José Bové donne à ce terme, en tant que : « *moyen d'action de groupes extérieurs à la mobilisation et ayant leur propre agenda* » («José Bové : «Notre démocratie représentative a un train de retard», Libé 31/10/14 http://www.liberation.fr/politiques/2014/10/31/notre-democratie-representative-a-un-train-de-retard_1133740) –, si elle doit constituer une opposition entre les « zadistes » - vivant sur les lieux donc, en bonne intelligence avec les agriculteurs anti-aéroport – et les auteurs d'actions violentes, est une fiction. Il s'agit d'une palette de moyens d'action à la disposition de ceux qui luttent contre les projets d'aménagement locaux dévastateurs pour l'environnement et contre leur expulsion par la force des sites sur lesquels ils se sont installés illégalement, mais dans le cadre de l'exercice d'une désobéissance civique, qui interroge le caractère démocratique de la prise de décision. Pour certains, donc, les mêmes personnes peuvent bien passer d'un registre non-violent à un registre d'action plus offensif, sachant que l'objectif final est le même, c'est à dire faire en sorte que le projet soit abandonné ou sérieusement amendé pour tenir compte des points de vue et intérêts jusqu'ici non pris en considération par la procédure administrative suivie : « C'est ainsi qu'on peut très bien militer à Attac ou Greenpeace, et revêtir parfois une capuche noire pour aller défier les forces de l'ordre dans des actions de Black Blocs. » (« Dans l'écosystème zadiste », Libé, 311014 http://www.liberation.fr/economie/2014/10/31/dans-l-ecosysteme-zadiste_1133752).

[30] « En revanche, la méfiance est viscérale envers les «extérieurs ››, quelques dizaines tout au plus, qui se sont greffés sur ce combat et polluent les grandes manifestations. Ils sont issus de la région, mais quelques-uns viennent d'Australie, d'Angleterre. On les dit « anars ››, mais ils veulent surtout en découdre, sont à l'origine de l'attaque de la caravane du PS à Nantes en août et du saccage des locaux de la fédération socialiste de Haute-Garonne il y a une dizaine de jours. Leur présence est un souci permanent pour les agriculteurs, qui savent que leur combat peut en être décrédibilisé. » (id.)
Si les autorités semblent distinguer opposants institutionnels – sans que les frontières de cette catégorie soient claire - et les « anars » qui seraient globalement identifiés aux zadistes, les agriculteurs font une distinction entre certains zadistes qui sont implantés localement et d'autres de passage, sous le même vocable d' « extérieurs », mais pour identifier un ensemble différent de celui des pouvoirs publics. De son côté, la gendarmerie pointe des éléments radicaux parmi les agriculteurs eux-mêmes par rapport à leurs collègues qui ont vendu leurs terres au constructeur de l'aéroport : « Les gendarmes ne confondent pas extérieurs et «autochtones ››, mais relèvent quand même certains points de convergence. «Nous savons, nous, que les habitants de la zone ne sont pas des Bisounours: les agriculteurs qui ont vendu leurs terres ont subi des pressions, il y a eu des moments très pénibles››, confie un gendarme. » (id.)

par l'instauration d'une concertation régulière entre les diverses composantes du mouvement[31] et également par une histoire de luttes communes, en particulier dans le soutien apporté par les agriculteurs locaux contre les interventions policières visant à déloger les zadistes des lieux et à détruire leurs habitations de fortune[32] pour mettre fin à la ZAD et permettre la reprise des travaux. Il y a une complémentarité alléguée entre les deux groupes et leurs modalités d'action respectives[33] au regard de la cause commune. En même temps, être occupant d'une ZAD, c'est revendiquer une légitimité de son action où qu'elle est menée, qui se fonde sur ce qui est à préserver et que d'autres, quels qu'ils soient, entendent détruire. Si, dans une démocratie, l'action du pouvoir politique est présumée légitime, cette présomption n'est toutefois pas irréfragable. En l'occurrence, l'intervention policière, bien que formellement légale, soulève dans certains cas la question du caractère proportionné qui est fait de l'usage de la force[34]. Le discours des zadistes dénonce la violence jugée parfois gratuite de la police, qui est en outre cachée au grand public, car peu médiatisée et peu sanctionnée par la justice. Le même discours s'efforce de justifier la riposte parfois violente des militants comme une résistance à l'action des forces de l'ordre, entendue comme l'expression d'une violence d'Etat. Il s'agit d'une tentative de contribution des citoyens – les zadistes – à l'ouverture d'un débat sur le monopole de la violence légitime détenu par l'Etat et exercée par les

---

[31] « Ici, il n`v a pas de direction, pas de responsable ou de porte-parole. Liberté est laissée à chacun de faire ce qu'il veut. D'où les dérapages toujours possibles. Et les problèmes qui en découlent.
Lors de l'assemblée générale de jeudi soir réunissant zadistes et associations de soutien, des désaccords se sont à nouveau exprimés. « Nous pensons que les chicanes installées sur certaines routes ne servent à rien et indisposent les riverains, mais ils veulent les garder›› avance Julien Durand, créateur de l'Acipa, l'association citoyenne intercommunale des populations concernées par le projet d'aéroport de Notre-Dame-des-landes.
L'alliance entre zadistes et agriculteurs tient bon. «Nous avons mis en place un groupe de réflexion sur l'occupation des terres agricoles, pour les remettre en culture au printemps », raconte encore Julien Durand. »

[32] Ainsi les auteurs de la tribune « Notre-Dame-des-Landes, une résistance qui ne se laissera pas dicter sa conduite » (17/11/12 http://www.lemonde.fr/idees/article/2012/12/13/notre-dame-des-landes-une-resistance-qui-ne-se-laissera-pas-dicter-sa-conduite_1805511_3232.html) signent-ils leur texte en qualité de « résistants à l'opération César », la précision étant apportée au sujet de celle-ci : « L'**Opération César**, débutée le 15 octobre, vise à expulser les occupants illégaux des terrains où doivent commencer prochainement les premiers travaux de construction du projet aéroportuaire du Grand Ouest ». Leur texte souligne la solidarité entre eux et les agriculteurs locaux à l'occasion d'événements de la sorte. « Quand des paysans mettent en jeu leurs tracteurs et les enchaînent auprès des barricades, quand des trous sont creusés dans les routes, quand la police est prise en embuscade, il s'agit de se donner les moyens adéquats pour répondre à la situation. Ce que nous voulons mettre en avant, maintenant, ce ne sont pas des mots magiques brandis en totems comme autant de brides sur nos potentialités collectives, mais une détermination commune à ce que cet aéroport ne se fasse pas. »

[33] « Les différences de fonctionnement entre associatifs «classiques» et autonomes «hétérodoxes» finissent par s'aplanir. Surtout que les deux parties ont des intérêts communs. Les «squatteurs» aimantent parfois l'attention médiatique. Ils occupent aussi le terrain, tiennent tête aux forces de l'ordre, repoussent le début des travaux, résistent aux tentatives d'expulsion. Indispensable quand les recours devant les tribunaux sont rejetés les uns après les autres. » (« Dans l'écosystème zadiste », *Libération*, 31/10/14, *art. cit.*)

[34] « Florent Compain, président des Amis de la Terre, (…) qui, comme beaucoup dans les ZAD, tente de concilier luttes locales et campagnes internationales, est surtout indigné par la *«violence»* sans discernement, *«la répression»,* dit-il, qui s'abat sur tous ceux «*qui ne se résignent pas». «Beaucoup de militants d'action de désobéissance civile non violente ont été blessés, parfois grièvement, dans des actions contre le nucléaire, où on se retrouvait 50 face à 150 Robocops. Du coup, ils sont passés à d'autres modes d'actions, plus directs, et (parfois) plus violents.»* Plutôt que de mettre en avant la violence zadiste, s'agace Florent, il faudrait *«se poser la question de savoir pourquoi se développe cette radicalité».* » (id.)

forces de l'ordre, à examiner cette action, ses présupposés et ses conséquences au regard de la participation démocratique des citoyens sur les questions qui les concernent[35].

On peut alors débattre du mode d'action de ces militants – le caractère illégal de l'occupation des terres et des bâtiments, ses formes d'action et notamment le recours à la violence à certains moments dans les affrontements avec la police, etc. -, mais on ne peut pas passer sous silence la motivation (un engagement lié à une pratique écologique entendue comme un style de vie porteur d'une conception de la société[36] qui fait rupture avec le mode de vie dominant), le sérieux du questionnement : « [la destruction] d'une importante zone naturelle » au profit d'un aéroport est-elle justifiée ?, la question des violences policières comme format de réponse tacitement considéré comme adapté au problème soulevé par les opposants, ni éluder les arguments qui rendent cette action communément intelligible, même si on ne la partage pas. A cet égard, je citerai quelques extraits d'articles visant à présenter ce mouvement à leur lectorat :

- « les «écoguerriers» sont prêts. On les surnomme les «Camille », car, qu'ils vivent dans une cabane perchée dans les arbres ou dans une maison abandonnée, qu'ils aient 20 ans à peine ou plus, garçon ou fille, tous se font appeler « Camille ». Ils dissimulent souvent leur visage derrière une cagoule ou un foulard par méfiance vis-à-vis des médias, de la police. Mais derrière ces masques se cache aussi la volonté de se fondre dans un collectif soudé contre le « *système* » ». (« La bataille de « Notre-Dame-des-Colères ›› », *Le Monde*, 17/11/12, *art.cit.*).

On a là une description de la manière dont les militants de NDDL protègent leur anonymat qui est expliquée par l'esprit de la démarche politique qui est suivie par ces derniers, et qui se traduit notamment par l'absence d'une instance représentative s'exprimant au nom du mouvement. En outre, l'enjeu du combat qu'ils mènent (« contre le système ») indique que l'ambition de ce mouvement dépasse le cadre strictement local. Il s'agit moins uniquement de gagner cette bataille-ci que de sensibiliser les esprits à la lutte pour la défense de l'environnement en général et à l'idée qu'elle est devenue l'affaire de tous (i.e. en pratique de la société civile) face aux intérêts particuliers – résumée sous la glose le « système » - qui peuvent être aussi bien ceux des entreprises que des pouvoirs publics, dès lors que le motif justifiant la réalisation du projet peut être attaqué sur sa fragilité au regard de l'intérêt général qu'il prétend satisfaire. C'est précisément à la faveur de la contestation du projet que les conditions et circonstances

---

[35] Voir l'entretien de José Bové, déjà cité http://www.liberation.fr/politiques/2014/10/31/notre-democratie-representative-a-un-train-de-retard_1133740

[36] Un engagement que d'aucuns peuvent lier à un rapport au temps de l'activité et du travail de la part des jeunes militants qui découle lui-même d'une adaptation seconde à un marché du travail caractérisé par le précariat. La rareté et la précarité de l'emploi produites par le capitalisme contemporain conduisent les nouveaux venus sur le marché de l'emploi à adapter leur mode de vie et leurs ambitions à cette situation d'insécurité matérielle, à développer une existence orientée par les valeurs de réalisation de soi, de réticence au fonctionnement hiérarchique, à une vie sobre. Ce qui peut en effet sensibiliser à une attitude de distance par rapport au monde des objets matériels, à la possession, et amener à s'engager sur des projets de lutte pour la préservation de l'environnement. Aussi n'est-il pas surprenant de trouver parmi les zadistes de nombreux diplômés de l'enseignement supérieur. Le précariat provoqué par le capitalisme a généré une armée de réserve qui combat sa voracité. Voir Patrick Cingolani, *Révolutions précaires, Essai sur l'avenir de l'émancipation*, La Découverte, 2014

qui ont conduit à la prise de décision sont rendues publiques, à commencer par les aspects contestables de la procédure suivie[37] d'un point de vue démocratique, ou/et juridique, comme sur la justification alléguée du projet.

Néanmoins, une stratégie existe pour ne pas avoir à évoquer ces questions de fond soulevées par l'engagement de ces personnes, associations, et collectifs. Elle réside dans l'application de catégories disjonctives aux implications moralement négatives, ou encore, comme nous l'avons précédemment évoqué, dans l'emploi de catégories différentes à des fins d'opposition entre leurs membres visant à distinguer des personnes et groupes supposés responsables de ceux qui ne le seraient pas selon qu'ils respectent la légalité ou pas. Les zadistes qui luttent contre le projet de barrage de Sivens, dans le Tarn, en vue d'assurer l'irrigation dans la vallée du Tescou, sont également l'objet d'une qualification méprisante par les pro-barrage. Ils les appellent des « pelluts »[38], qui est un terme occitan pour désigner les « chevelus », c'est à dire les « hippies » et par extension, les fainéants, les personnes vivant d'allocations sociales. On retrouve ici le même phénomène évoqué par Sacks au sujet de l'emploi du terme « Esquimau » pour désigner un groupe humain. Le terme est utilisé par des non-membres, dans leur langue, pour qualifier de manière condescendante les membres d'un autre groupe et les donner à voir sous un jour peu valorisant.

Les principaux intéressés, à la fois observateurs critiques et « victimes » potentielles de ces catégorisations péjoratives ou disjonctives en dévoilent le caractère instrumental : « Un militant le martèle : *«Même s'ils dénigrent les études et les contre-expertises associatives, les partisans de l'aéroport de Notre-Dame-des-Landes tentent de les considérer comme respectables, pour tenter une distinction avec les zadistes qui, eux, ne seraient pas respectables, avec qui on ne peut pas et on ne doit pas discuter. Mais la division ne marche pas. Zadistes et associations mesurent très bien et préservent leurs intérêts réciproques. Il y a un grand respect, malgré les points d'entrée différents dans la lutte…»* »[39]. A l'instar de ceux qui avaient à jongler avec la paire adolescent/hotrodder, et leurs registres d'usage respectifs, les personnes engagées dans les mobilisations écologistes mènent également une rude bataille avec le langage dont dépend

---

[37] Dans un entretien accordé au Monde (« N'est-il pas temps de nommer un médiateur? ››, in « La bataille de Notre Dame des Landes », art. cit., 17/11/12), un sénateur EELV, Ronan Dantec, vice-président de la commission du développement durable, des infrastructures, de l'équipement et de l'aménagement du territoire, avance les points suivants :
- « Le problème principal, c'est que le débat démocratique n'est pas respecté ». « Le problème, c'est qu'au lieu d'expliquer l'enjeu d'urbanisme le projet a été vendu avec pour argument la saturation de l'aéroport existant. Or l'enquête publique a démenti cette hypothèse ». « Les porteurs du projet ont toujours refusé d'expertiser les contre-propositions des associations ». « Dans son rapport rendu en octobre, la commission d'enquête sur l`eau estime que Vinci n'a pas démontré sa capacité à mettre en place des mesures de compensation écologique et émet des réserves importantes. C'est un moratoire de fait ». « Utilisons le temps nécessaire à l'expertise scientifique et au travail sur les mesures compensatoires pour reconstruire le débat public et politique sur la base de ce qu'est aujourd'hui le transport aérien ». A quoi s'ajoute le fait qu'un ancien préfet ayant eu à suivre ce dossier a par la suite été embauché par l'entreprise chargée de la construction de l'aéroport.

[38] « Pour ces pro-barrage, les occupants de la ZAD de Sivens sont des *«étrangers»*, *«des gens venus d'ailleurs pour souiller la vallée»* », « A Sivens, le quotidien toujours explosif entre pro et anti-barrage », Libération, 18/12/14 http://www.liberation.fr/societe/2014/12/18/a-sivens-le-quotidien-toujours-explosif-entre-pro-et-anti-barrage_1166632

[39] « Dans l'écosystème zadiste », 31/10/14, *Libération*, art. cit.

l'acceptabilité sociale de leur démarche à la fois d'une vie dans des conditions précaires – qu'une partie d'entre eux connaissait auparavant - mais également qui fait de cette précarité – au regard de l'emploi et du mode de vie - le fondement d'un rapport au monde différent de celui que la plupart des gens connaissent qui leur permette d'envisager une existence différente de celle liée au rythme de la société marchande. Cette précarité se marque aussi dans la difficulté évoquée par certains chercheurs notamment de définir précisément qui sont les zadistes et ce qu'ils représentent. Citons la réponse de Nicolas Haeringer, Spécialiste des mouvements altermondialistes, à la question :

« *Qui sont les « zadistes » ? Comment tenter de définir ce mouvement, alors que leurs profils et leurs motivations sont disparates ?*

Nicolas Haeringer : Je comprends qu'on souhaite labelliser les mouvements émergents car c'est un enjeu de compréhension. Mais il faut résister au maximum à cette tentation pour au moins deux raisons : la première, c'est qu'en essayant de coller un label sur les zadistes, on adopte très vite le jargon des autorités et de la police.

Elles ont besoin d'assigner des identités aux zadistes, de les figer dans des catégories existantes pour savoir comment les traiter – en l'occurrence pour justifier qu'il n'est pas possible de dialoguer avec eux et qu'il faut donc faire le choix de la répression. La seconde, c'est qu'on renonce ainsi à saisir tout ce qui se joue de nouveau dans ces mobilisations, dans des pratiques et des expérimentations dont le propre est précisément de faire évoluer les identités hors des catégories existantes. »[40]

En ce sens, ce qu'ils expérimentent s'apparente à une utopie en action[41] : une action collective parce que des projets voient le jour sur les sites que les zadistes défendent[42], en concertation avec les agriculteurs et associations voire élus locaux qui les soutiennent ; mais une utopie dans le sens où le sol sur lequel les zadistes s'établissent ne leur appartient pas, et que leur situation - et celle de la vie de leur projet - demeure

---

[40] « Des ZAD, mais pour quoi faire ? **»**, Le Monde.fr | 14/12/2014 http://www.lemonde.fr/m-actu/article/2014/12/14/des-zad-mais-pour-quoi-faire_4540277_4497186.html#8PPxEI0EllUdQQTz.99

[41] « Dans la vallée du Tescou, Certains souhaiteraient s'installer de manière durable, viser *«l'autosubsistance», «transmettre les savoirs».* D'autres voudraient plutôt *«rendre le lieu à la nature»*. A NDDL, les «Sème ta ZAD», lancé en avril 2013 pour la culture de parcelles collectives, est désormais une assemblée hebdomadaire qui tente *«d'inventer l'avenir». «L'Acipa envisage une "zone d'expérimentation" avec le Larzac en mémoire, nous une ZAD pour Zone d'autonomie définitive, et il n'est pas question d'aller s'installer ailleurs»,* résume Camille. Une porte-parole l'assure, *«on vit ensemble, on n'a pas envie de changer de voisins, même si on aime beaucoup certains, d'autres pas trop. C'est naturel. On construit en dur, socialement et physiquement. On va en faire une zone logistique de soutien à d'autres luttes, de production vivrière pour nous, pour des cantines populaires ailleurs, en soutien aux migrants à Calais ou à d'autres zones plus que jamais en lutte, comme le Testet.»* » (« Dans l'écosystème zadiste », art. cit.)

[42] « Tous l'assurent, ou presque : *«Il y a une confiance mutuelle même si c'est toujours relativement fragile.»* «*Méfiants au départ, les paysans et associatifs ont reconnu la détermination, le courage même des occupants vivant dans des conditions précaires*, assure Thierry Gauchet, apiculteur à la retraite près de Nantes. Et même en n'étant pas forcément d'accord, ces «historiques» ont été *«obligés de reconnaître que c'est vachement efficace, cette résistance face aux forces de l'ordre. S'ils n'avaient pas été là, la forêt aurait été ratiboisée, comme au Testet.»* » (« Dans l'écosystème zadiste », art. cit.)

par conséquent précaire. Par ailleurs, ces différentes ZAD donnent l'occasion d'examiner la manière dont les pouvoirs publics agissent pour tenter de concilier les points de vue et les intérêts à priori divergents en recherchant une solution qui puisse recueillir l'agrément des parties prenantes. Et si solution il y a, elle implique, une fois l'accord obtenu sur sa mise en œuvre, le départ des zadistes des lieux occupés[43]. S'il est difficile de contester que l'intervention des zadistes a pour effet de retarder ou de bloquer la mise en route des chantiers d'aménagement du territoire déjà contestés par des associations et collectifs constitués à l'échelle locale, contribuant à leur donner une visibilité au moins nationale et à engager un réexamen du projet initial, leur reconnaissance en qualité de partenaire à la concertation par les pouvoirs publics et les autres parties prenantes n'est pas acquise pour autant. Je terminerai sur une nouvelle citation de Nicolas Haeringer : « *L'indépendance et la volonté [des zadistes] de ne pas être récupérés sont au cœur même de leur pratique.*

Et c'est précisément ce qui fait peur aux élus : les zadistes leur « échappent ». Les autorités ont besoin de faire entrer dans des cases : soit ce sont des associations avec des porte-paroles avec qui on peut discuter, soit ce sont des jeunes non organisés, donc dangereux. » (art. cit.)

Quoi que les non-membres de la catégorie zadistes puissent dire sur leur compte, il n'en reste pas moins que ces derniers interviennent sur des opérations que d'autres avant eux, regroupés en associations ou collectifs, ont jugé contestables sur le fond et dont ils ont entrepris de faire la critique, ont éventuellement engagé des recours juridiques, ont alerté la population et les pouvoirs publics sur les conséquences nuisibles de l'opération, notamment du point de vue de l'environnement et de la biodiversité.

L'approche des communs

La catégorie Zad et sa déclinaison zadiste nous conduit tout naturellement à évoquer la catégorie-concept de « commun », ne serait-ce que pour s'efforcer de répondre à la question : quel est le processus par lequel un projet d'aménagement du territoire se transforme pour certaines personnes en une « Zone A Défendre » (ZAD) ? Question subsidiaire : au nom de quoi peut-on se sentir autorisé à occuper un site promis à une opération d'aménagement et qui a passé toutes les étapes successives pour cela ? En bref : de quel droit souhaite-t-on retarder ou empêcher la réalisation des travaux ? On entend par ces questions que le commun ne renvoie pas au non droit, à l'appropriation sans titre du bien d'autrui, mais bien plutôt à un principe juridique alternatif à celui qui encadre l'action sous le régime de la propriété.

---

[43] Ainsi concernant le barrage de Sivens : « Ségolène Royal est bien consciente du blocage actuel. Mais espère encore que chaque partie pourra faire un petit pas en avant. *« Les agriculteurs veulent avant tout que les besoins en eau soient satisfaits, quelle que soit la solution retenue et les anti-barrage sont conscients qu'il faut trouver une solution*, résume-t-elle. *Toutes les parties pourraient alors discuter du projet de territoire pour l'avenir de cette région, et de choix d'agriculture à faire. »* Reste la ZAD. *« Je peux comprendre l'exaspération des agriculteurs et des riverains de cette zone. Quand une solution sera trouvée, il faudra que les occupants partent »*, conclut Mme Royal. » (« Sivens : le nouveau projet de barrage ne se fera pas sur le site prévu », Le Monde.fr | 19/12/2014)

Je m'appuierai pour cet exercice sur deux courts articles, parus tous deux dans la revue *Les Possibles*, à l'hiver 2015, revue de l'association Attac, l'un signé de Christian Laval et Pierre Dardot, intitulé : « Le principe du commun, principe d'un nouveau droit d'usage »[44], l'autre d'Hervé Le Crosnier, dont le titre est : « Les communs de la connaissance »[45], ainsi que sur l'ouvrage de P. Dardot et C. Laval, intitulé *Commun : Essai sur la révolution au XXI° siècle*[46].

La notion de « droit du commun » entend rendre compte de l'émergence d'un nouveau droit à travers diverses luttes conduites par des mouvements sociaux et qui entend consacrer un droit d'usage à côté et en opposition au droit de propriété. Il s'agit de contester la place prépondérante qui est accordée à ce dernier dans nos sociétés. De par sa nature, le droit du commun présente un intérêt politique pour les activistes et également analytique, pour les chercheurs, précisément pour rendre compte de certaines formes d'engagement dans des situations conflictuelles qui mettent en balance droit de propriété et protection de l'environnement en particulier mais pas uniquement. L'intérêt principal de cette notion de commun et qui justifie la filiation du raisonnement qui y conduit à partir de l'analyse sacksienne des catégories révolutionnaires, tient plus largement dans la prétention à l'émancipation sociale dont cette catégorie-concept est porteuse dans les modalités de sa mise en œuvre pratique.

Pour nous en effet, l'intérêt de l'examen des formes prises par l'application de ce droit tient au fait qu'il bouscule une manière établie d'appréhender la réalité sociale et appelle une requalification des éléments qui la composent et de la conduite appropriée à sa prise en compte et à son traitement. Il rouvre un espace de questionnement là où le primat du droit de propriété, qui fait d'un bien la possession d'un propriétaire qui a un droit exclusif de disposer de celui-ci, et la conception de l'Etat de droit, empêchaient de le constituer. Ceci est le cas dans la mesure où le respect d'une procédure formelle exigée par des textes de loi est censé valider une décision de la puissance publique et la rendre opposable à tous. Cela peut concerner un transfert de propriété, y compris par expropriation des propriétaires actuels, au motif de « l'utilité publique » de l'opération, qui est elle-même une catégorie du droit. La question du droit d'usage vient précisément interroger la conception administrative de l'utilité publique[47] et mettre en défaut la manière dont celle-ci est formée en relation avec les éléments constitutifs de l'opération spécifique qui se trouve mise en cause. Un point d'entrée dans le dossier de ces projets d'aménagement consiste à souligner le manque de démocratie de la procédure, via la procédure d'enquête publique en particulier, qui tient à distance les populations

---

[44] https://france.attac.org/nos-publications/les-possibles/numero-5-hiver-2015/dossier-les-biens-communs/article/le-principe-du-commun-principe-d

[45] https://france.attac.org/nos-publications/les-possibles/numero-5-hiver-2015/dossier-les-biens-communs/article/les-communs-de-la-connaissance

[46] Ouvrage paru à La Découverte en 2014.

[47] Illustrée par ces propos : « La porte-parole du gouvernement, Najat Vallaud-Belkacem, a rappelé dimanche sur France 3 que, concernant cet aéroport, *"le débat public a eu lieu depuis 2003, donc tout le monde a été entendu. Il a été déclaré d'utilité publique. Donc force à la loi"*. » («A Notre-Dame-des-Landes, la "réoccupation" se poursuit », Le Monde.fr avec AFP | 18/11/2012 http://www.lemonde.fr/politique/article/2012/11/18/a-notre-dame-des-landes-la-reoccupation-se-poursuit_1792436_823448.html#irwwFgYVqmA8rEZc.99

concernées par le projet et limite à priori l'horizon de la concertation, la capacité de celle-ci à faire évoluer le projet, l'étendue des questions qui peuvent être légitimement soulevées, la place restreinte faite au public dans la délibération et le jugement qui conduit à la prise de décision effective. L'approche dite des communs permet ainsi, p.e., d'examiner à nouveaux frais les orientations massivement discernables de nos sociétés, dans les choix de développement qui sont appliqués pour mieux permettre d'opposer, p.e., une « société de la connaissance », tournée vers le partage équitable, la recherche de solutions en commun, à une « économie de la connaissance », intéressée par la marchandisation de la connaissance et de ses produits, et de mettre en évidence les éléments structuraux qui orientent les pratiques sociales de même que les pratiques sociales qui actualisent ces structures sociales dans un rapport entre modèle dominant et ce qui se présente comme son alternative. Autrement dit, et afin de souligner le lien entre les considérations présentes et les situations précédemment examinées, si voir la conduite d'une personne comme exprimant un trouble du raisonnement et du comportement passe par l'actualisation par tout un chacun de ce que tout le monde sait au sujet du trouble mental et son application localement située à la fois comme instruction et description de scènes de la vie courante impliquant un membre de la société dont la conduite est décrite comme anormale, le concept-pivot de trouble mental tel que sa signification est communément partagée n'étant pas interrogé quant au rôle qu'il tient dans la production d'un récit censé l'illustrer et le conforter ; si la catégorie hotrodder est liée à un ensemble d'éléments de conduite et de pratiques sociales distinctives faisant délibérément rupture avec les propriétés conventionnellement attachées à l'activité qui consiste à voir en observant un membre de la société, une activité et des traits qui permettent de l'associer sans hésitation à la catégorie adolescent ; les implications politiques de la mise en pratique de la différence entre droit de propriété et droit du commun engagée dans la définition d'une situation spécifique relèvent de processus de catégorisation qui sélectionnent, englobent et agencent un ensemble de conduites, de pratiques, de principes, de normes, d'acteurs et de leurs identités sociales, etc., qui participent à l'expression de choix de société alternatifs que l'émergence d'un conflit révèle au grand jour.

Un trait distinctif de l'approche des communs par rapport à celle du droit de propriété, c'est que la seconde met l'accent sur le bien appropriable, sur les droits de jouissance qui lui sont assortis, délimitant un rapport de consommation pouvant aller jusqu'à la destruction du bien. Pour la première, la ressource du commun n'est pas une chose, elle est la relation qui se noue autour d'elle pour en assurer la garde, le maintien. Elle définit un droit d'usage qui s'entend comme le fait « d'en user avec », comme le rappellent Laval & Dardot, c'est à dire dans le cadre d'une relation avec d'autres parties prenantes dans la tâche qui s'instaure à cette occasion d'assurer la disponibilité et continuité de l'usage pour tous ceux que la ressource concerne. Ce qui se réalise dans une perspective d'autonomisation par rapport aux circuits marchands classiques. Les exemples d'auto-organisation de telles communautés d'usagers sont nombreux. Dans le domaine de la recherche et particulièrement en France on peut citer Revues.org et la plateforme Hal, qui contribuent à assurer le libre accès d'articles et d'ouvrages à tous ceux qui ont un intérêt à les consulter (et qui sont bien souvent aussi ceux qui alimentent ces bases de données par leurs travaux). Cette démarche est elle-même née en réaction aux

restrictions d'accès à ces travaux imposées par les maisons d'édition qui font commerce des ressources produites par d'autres, à la réalisation desquelles elles n'ont pris aucune part et dont elles tirent un grand profit en s'appropriant le droit de leur diffusion sur un mode payant. Cet exemple suffit à montrer que l'approche des communs est universelle au sens où, mise à part la question du modèle économique devant assurer sa viabilité dans chaque cas particulier, partout où une activité de marchandisation d'une ressource et d'une captation par des intérêts particuliers existe, son alternative fondée sur le droit d'usage est concevable. C'est en cela que les deux modèles concurrents posent bien au fond la question d'un choix de société. Cet aspect potentiellement révolutionnaire de l'approche des communs peut être brouillé par le fait que les logiciels libres, p.e., qui sont une ressource librement disponible, produite par des bénévoles organisés en réseau à travers le monde, via internet, peuvent être utilisés par de grandes entreprises dans l'intention d'accroître leur profit, en implantant ces logiciels dans leurs produits sans avoir pris part aux activités de production et de maintenance de ceux-ci. A l'opposé de cet usage, la réalisation de ces mêmes ressources répondait à la volonté de leurs concepteurs de s'autonomiser par rapport au monde marchand et à leurs logiciels payants à l'obsolescence programmée. Il n'en reste pas moins, p.e., d'après l'exemple évoqué par Le Crosnier, que les normes et règles régissant la réalisation des protocoles d'interconnexion et de communication de tous les dispositifs reliés à internet constituent un commun inappropriable – à l'inverse des éléments matériels (serveurs, câble, ordinateurs, terminaux…, qui ont des propriétaires) - qui rassemble à la fois les protocoles et la communauté qui assure leur réalisation et maintenance. Ce qui implique que l'accès aux programmes soit ouvert à tous les intéressés pour pouvoir travailler à leur mise au point et développement, en discuter, s'accorder entre eux. Le principe de neutralité du net découle de cette approche des communs. Un principe selon lequel les usagers doivent avoir accès à tous les contenus du Net aux mêmes conditions, sans que cet accès soit bridé sur la base de critères politiques (restriction par les gouvernements autoritaires de l'accès des usagers à certains sites) ou économiques (exigence d'un abonnement à un coût supérieur pour un accès à un internet plus rapide ou l'achat d'options internet, à l'instar des bouquets optionnels de la télévision câblée). Les procédures de discussion et de prise de décision parmi les hackeurs, qui relèvent davantage d'une organisation exigeante que du n'importe quoi que d'aucuns attachent à la notion de libertaire, ressortissent à un mode d'organisation sociale qui se veut démocratique et non hiérarchique, fondé sur des règles collectives mises en œuvre par les membres cooptés, à la manière des hotrodders mais avec une ambition plus large de transformation du travail et de la société[48].

Tous ces exemples soulignent l'existence de pratiques très variées mais qui ont pour point commun d'offrir une alternative viable au règne de la marchandise adossée au droit de propriété en donnant lieu à des relations sociales, à des structures sociales, appuyées sur des principes éthiques et politiques qui définissent d'autres priorités à laquelle une action collective est susceptible de donner forme. Ainsi les Zadistes ont-ils inventé et sont-ils le produit du commun que représente la « praxis instituante » (Laval & Dardot) des Zones A Défendre en collaboration avec les personnes, associations, collectifs d'opposants locaux qui ont alerté sur le projet d'équipement qui menace un

[48] Voir Michel Lallement, *L'Age du faire. Hacking, travail, anarchie*, Seuil, 2015

site et les usages qui lui sont liés. Ils ont donné une nouvelle dynamique aux luttes écologistes actuelles et favorisé une prise de conscience de l'écart qu'il peut y avoir entre légalité et démocratie d'une mesure ou d'une action publique dès lors qu'elle apparaît servir davantage des intérêts particuliers aux dépens de l'intérêt général à travers le non-respect du droit d'usage. C'est le reproche fait par ses contestataires au projet de barrage de Sivens, dans le Tarn, qui, sans concertation ni participation des populations concernées à la délibération et à la décision, détruit une zone humide, ouverte à tous, sans compensation sérieuse[49], au profit de l'irrigation de quelques propriétés agricoles.

Pour conclure, la définition du « commun » comme « le principe politique par excellence, celui qui rend possible la politique comme activité spécifique » (Laval & Dardot) entre en résonance avec la définition du politique, de l'action et du jugement chez H. Arendt. L' « action », telle qu'elle la définit, est l'exercice d'une liberté indissociable du politique[50], au sens où agir c'est agir avec d'autres dans la condition de la pluralité dans la perspective que surgisse ce qui n'est pas encore. Aussi, si dans la perspective de l'Etat de droit et du respect formel des procédures exigées par des textes pour valider une décision, une contestation hors procédure de cette dernière est une activité illégale et sanctionnable, dans l'approche du commun, elle est un élément potentiel de reconnaissance du nouveau, cette nouvelle façon d'envisager les choses, que l'action rend publiquement disponible et propose à la fois comme manière alternative d'appréhender la situation et solution potentielle au problème particulier auquel la communauté politique (pouvoirs publics et citoyens) est confrontée. Entre le faire et l'action se profile la différence entre l'objet fabriqué et la volonté, en l'occurrence celle de donner à l'action revendicative la forme d'une organisation fondée sur la concertation, l'alliance entre différents acteurs porteurs d'intérêts et de points de vue variés mais rassemblant leurs compétences diverses et volontés autour d'un commun auquel ils ont décidé de donner consistance et se sont engagés à défendre contre tout ce qui peut nuire à son existence. Dans le cas des ZAD, le commun renvoie au site tel qu'il est pris en charge par le collectif concerné et à cette activité même. On peut trouver dans cette considération un élément d'explication de l'activité d'occupation et d'installation sur le site – qui a donné naissance à la catégorie zadiste - à des fins d'y mener une existence reposant sur l'échange et la coopération[51]. Au-delà de cette catégorie *ad hoc*, l'approche des communs, par son souci de mettre en œuvre un usage collectif des ressources qui concernent un groupe humain local mais qui peut s'étendre à la Terre entière (le climat, la biodiversité, la santé…) et dans la perspective de la mise à distance de l'appropriation de l'activité par des intérêts particuliers, dessine un modèle de société qui entre en conflit partout où il se présente avec ces mêmes intérêts de la sphère économique souvent soutenue dans ses actions par les politiques publiques. D'un point de vue analytique, l'intérêt de cette démarche est d'offrir des « situations

---

[49] Voir « Projet d'aéroport à Notre-Dame-des-Landes : une copie à refaire » LE MONDE | 10/04/2013 (accès payant)

[50] Voir Etienne Tassin, « L'action politique selon Hannah Arendt », Les conférences d'Agora, 11 mai 2007, http://www.agorange.net/Conf_Tassin.pdf

[51] Voir «A Notre-Dames-des-Landes, les opposants recultivent les terres », Le Monde.fr avec AFP | 14/04/2013 http://www.lemonde.fr/planete/article/2013/04/14/a-notre-dames-des-landes-les-opposants-recultivent-les-terres_3159527_3244.html

révélatrices » (*perspicuous settings*) propices à l'examen d'une action politique ordinaire, accomplie par des membres de la société civile et non pas uniquement par des professionnels, sous la forme non pas d'une expertise, d'une autorité liée à une fonction sociale reconnue, établie par des compétences sanctionnées par un diplôme ou par l'élection, mais d'une liberté que se donnent les membres de la société pour agir sur leur propre destin en relation avec celui de la communauté historique et politique à laquelle ils ont partie liée. Epiphénomènes ou début d'une vague ayant vocation à s'étendre et à concurrencer durablement le monde social organisé autour des biens fabriqués et des transactions marchandes ? Quoi qu'il en soit, ces incarnations citoyennes du politique comme mode de vie fondé sur la délibération collective pour l'établissement de ce qu'il convient de faire face à une situation donnée définie en commun, sont riches en expériences, partages de savoir, en manières de se situer par rapport aux institutions voire de les transformer par une pratique instituante *ad hoc*. En ce sens, elles constituent un laboratoire naturel pour une enquête ethnométhodologique en matière d'action et de raisonnement pratiques calés sur la mise en œuvre dans les pratiques collectives et les institutions d'une catégorie-concept visant à l'émancipation sociale. Non pas que la catégorie suffirait à soi seule à transformer les pratiques et manières de raisonner existantes. Plus exactement, son usage soutenu aurait le mérite de montrer que des pratiques autonomes, inspirées par la perspective qu'elles portent et que ces pratiques institueraient, rendraient visibles l'écart et la promesse d'une autre manière de faire société, qu'incarne le principe politique du commun, par leur singularité avec celles qui sont congruentes avec la logique du droit de la propriété, dont l'hétéronomie et la subordination qui limitent *de facto* les possibilités de développement d'un agir commun dans les activités humaines, quelles qu'elles soient. La catégorie « commun » peut être considérée comme une catégorie révolutionnaire au sens où sa vocation n'est pas seulement de dénoncer un état de choses existant jugé insatisfaisant. Même s'il n'est pas anodin d'offrir les moyens d'un décentrement pour résister à l'hégémonie d'un type de discours et d'une forme d'organisation sociale qui semblent étroitement articulés entre eux. Cependant sa visée essentielle est bien plus exactement de servir de substrat à une activité d'institution d'une autre forme de rapports sociaux et de rapports de production que ceux instaurés par le capitalisme et à la réalisation desquels, par définition, nul n'est exclu.